

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : CONTRAT LOCATION LONGUE DUREE - CONTRATS DE LOCATION VEHICULE CAPTUR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2026-30 du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant la proposition de la société DIAC Location pour la location d'un véhicule RENAULT Captur hybride,

DECIDE

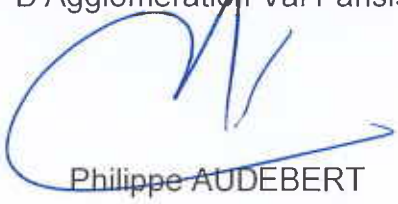
De signer avec le Groupe DIAC Location dont le siège social est situé 14, avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex, un contrat de location d'un véhicule RENAULT Captur hybride pour une durée de 60 mois à compter du 27 août 2026 pour un montant mensuel de 443.50 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 18 mai 2026.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
D'Agglomération Val Parisis,




Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260518-d-2026-23-AU
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026